

Section africaine

La Fédération internationale de conseils des arts et agences culturelles (FICAAC) est le réseau mondial des conseils des arts et des ministères de la culture. La FICAAC compte plus de 70 membres nationaux sur tous les continents. Seize membres nationaux et six membres affiliés sont d'Afrique.

Membres de la FICAAC en Afrique :

Membres nationaux :

Afrique du Sud	Conseil national des arts ¹
Botswana	Ministère de la Jeunesse, du sport et de la culture
Egypte	Conseil supérieur de la culture
Gambie	Conseil national des arts et de la culture
Kenya	Bomas du Kenya ²
Malawi	Ministère du Tourisme, de la faune et de la flore et de la culture
Mozambique	Ministère de l'éducation et de la culture
Namibie	Ministère de la Jeunesse, du service national, du sport et de la culture
Niger	Ministère de la Culture et des arts
Nigeria	Conseil national des arts et de la culture
Sénégal	Ministère de la Culture et de la Francophonie
Seychelles	Ministère des Arts, de la culture et des sports
Swaziland	Conseil national des arts et de la culture
Tanzanie	Basata : Conseil national des arts
Zambie	Conseil national des arts
Zimbabwe	Conseil national des arts

Membres affiliés :

Gouvernemental :	Conseil national des arts, Namibie Fondation pour le patrimoine culturel des Seychelles, Seychelles
Non gouvernemental :	Fonds spécial pour la culture du Zimbabwe, Zimbabwe Fonds spécial pour la culture de Tanzanie
Individuel :	Peter Stark, Afrique du Sud
Réciproque :	Observatoire des politiques culturelles en Afrique

Réseau de contacts

En plus des relations qu'elle entretient avec ses membres, la FICAAC collabore et cherche à coopérer avec d'autres réseaux en Afrique, notamment :

- l'Union africaine
- l'Arterial Network
- la Conférence internationale sur la culture africaine et le développement
- le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Qu'est-ce qu'une section régionale de la FICAAC ?

Les sections régionales comprennent, en général, des membres nationaux de la FICAAC. L'objet des sections régionales est de :

¹ La directrice générale du Conseil national des arts d'Afrique du Sud (Annabell Lebethe) est un membre du conseil d'administration de la FICAAC.

² Le directeur général des Bomas du Kenya (Quresh Ahmed) est un membre du conseil d'administration de la FICAAC.

- mettre en place des réseaux inter et intra-régionaux entre les membres nationaux et affiliés de la FICAAC, afin de favoriser l'entente et de renforcer la coopération entre les conseils des arts, les ministères de la culture et les autres agences culturelles clés ;
- promouvoir une tribune unifiée pour le partage et l'échange du savoir collectif des conseils des arts et des ministères de la culture ;
- renforcer la capacité des conseils des arts et des ministères de la culture d'aborder les difficultés et les possibilités issues des questions relatives aux politiques et au financement ;
- promouvoir la FICAAC au niveau régional et augmenter le nombre de ses membres ;
- entreprendre des activités présentant un intérêt pour les membres régionaux qui répondent aux objectifs de la Fédération.

Les réunions des sections régionales sont organisées et hébergées par les membres en tant que de besoin.

Dans quelle mesure les sections régionales relèvent-elles de l'acte constitutif de la FICAAC ?

Les sections régionales fonctionnent dans le cadre de l'acte constitutif de la FICAAC. En septembre 2009, les membres ont adopté une nouvelle clause 56 formulée en ces termes :

Le conseil d'administration peut à sa discrétion former une ou plusieurs sections régionales. Les sections régionales sont astreintes aux règles suivantes :

- a) Les membres d'une section régionale doivent être approuvés par le conseil d'administration.
- b) Les membres de toute section régionale doivent être dans leur majorité des représentants de membre.
- c) Au moins un membre de chaque section régionale doit être un administrateur.
- d) Une section régionale remplit généralement une fonction consultative, mais le conseil d'administration a le pouvoir de déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs décisionnels à une ou plusieurs sections régionales à condition que ladite délégation soit faite par écrit. Tout pouvoir délégué à une section régionale doit être exercé conformément aux règles ou aux restrictions que le conseil d'administration y a imposées.
- e) Tous les mandats des sections régionales doivent être déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut modifier ces mandats en tant que de besoin.
- f) Le président d'une section régionale doit régulièrement rendre compte des activités ou des délibérations de sa section régionale au conseil d'administration.
- g) Le conseil d'administration peut, en tout temps et à son entière discrétion, dissoudre une section régionale. Le processus et les modalités de la dissolution sont déterminés par le conseil d'administration en consultation avec le président de la section régionale.

Rôle du secrétariat de la FICAAC

Le secrétariat de la FICAAC est établi à Sydney, en Australie. Son rôle par rapport aux sections régionales est de :

- communiquer des informations sur les activités, les recherches et les ressources de la FICAAC ;
- tenir à jour le site Web, le répertoire des pays et la base de données de la FICAAC, ainsi que d'autres informations relatives aux membres et contacts régionaux ;
- gérer le groupe de messagerie électronique pour les membres régionaux ;
- prêter assistance aux projets régionaux dans les limites du budget disponible ;
- aider à trouver des fonds supplémentaires pour les projets régionaux s'il y a lieu.

Et, en partenariat avec le coordinateur régional :

- suivre l'évolution de la situation en matière de politique artistique dans la région et préparer de nouveaux articles pour ACORNS pour diffuser à travers le monde ;
- accroître le nombre des membres à l'intérieur de la région ;
- assurer la liaison avec les membres de la section et rendre compte de leurs activités au conseil d'administration.

Principaux domaines de discussion et projets en cours

La section d'Afrique en est aux premiers stades de son développement, et des contacts commencent à être établis. Une deuxième réunion de la section est prévue pour début 2010.

Manifestations de la FICAAC entreprises dans la région, ou faisant intervenir des membres de la section africaine (jusqu'à présent)

Sommets mondiaux et manifestations connexes

- Quatrième Sommet mondial des arts et de la culture, Johannesburg, Afrique du Sud, septembre 2009
- Troisième assemblée générale, Johannesburg, Afrique du Sud, septembre 2009
- Deuxième séminaire des dirigeants, Johannesburg, Afrique du Sud, septembre 2009

Réunions de la section africaine

- Réunion préliminaire des membres africains, Johannesburg, Afrique du Sud, 25 septembre 2009
- Les dates des réunions futures restent à fixer et seront communiquées aux membres

Réunions du conseil d'administration de la FICAAC

- 26^e réunion du conseil d'administration, Johannesburg, Afrique du Sud, 25 septembre 2009
- 25^e réunion du conseil d'administration, Johannesburg, Afrique du Sud, 22 septembre 2009
- 19^e réunion du conseil d'administration, Nairobi, Kenya, mars 2007
- 2^e réunion du conseil d'administration, Johannesburg, Afrique du Sud, avril 2001

Coordinateur régional de la FICAAC pour l'Afrique

Le rôle du coordinateur régional est de faciliter le dialogue de la FICAAC avec ses membres et ses partenaires. Depuis avril 2010, L'Institut des arts africains (dirigé par Mike van Graan) travaille à mi-temps pour la FICAAC en tant que coordinateur régional pour l'Afrique.

Pour contacter le coordinateur régional la FICAAC en Afrique, envoyez un courriel à m.vangraan@ifacca.org

Rôle et responsabilités des coordinateurs régionaux (employés par le secrétariat de la FICAAC et relevant directement de lui)

- assurer la liaison avec les membres et les contacts actuels, y compris s'occuper du groupe de messagerie électronique de la région ;
- formuler des avis sur les questions régionales et les priorités des membres, et contribuer à la planification stratégique
- établissement de contacts, liaison et promotion des services, activités et membres de la FICAAC
- contribuer/répondre aux rapports de recherche D'Art ;
- représenter la FICAAC et participer aux réunions régionales, aux sommets mondiaux, aux mini-sommets et aux conférences ;
- contribuer aux fiches d'information régionales, aux communiqués, aux dossiers d'information, à ACORNS
- rendre compte à la directrice exécutive de la FICAAC, Sarah Gardner, qui à son tour rend compte au conseil d'administration de la FICAAC.

Groupe régional de messagerie électronique

La FICAAC est sur le point d'annoncer la création d'un groupe de messagerie électronique dédié pour les membres africains, afin de consolider la communication et la gestion de réseau. Les contacts clés au sein des membres nationaux seront automatiquement abonnés à ce groupe.

ConnectCP, le répertoire biographique des responsables de la politique culturelle

La FICAAC gère un répertoire international d'experts en politique culturelle (y compris des dirigeants d'organismes nationaux de soutien aux arts) appelé ConnectCP, www.connectcp.org. Sur près de 800 experts répertoriés, environ 65 appartiennent à la région Afrique.

Pour plus amples informations sur la FICAAC

Visitez notre site Web, www.ifacca.org, ou contactez Natasha Eves à info@ifacca.org